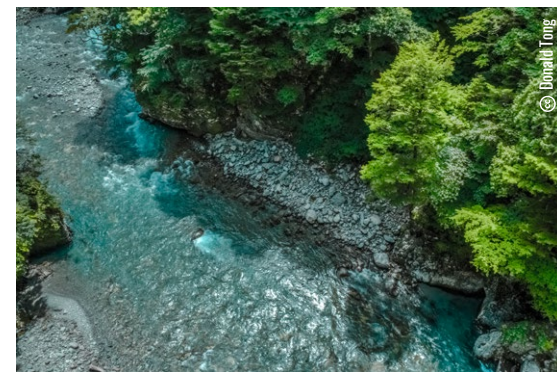


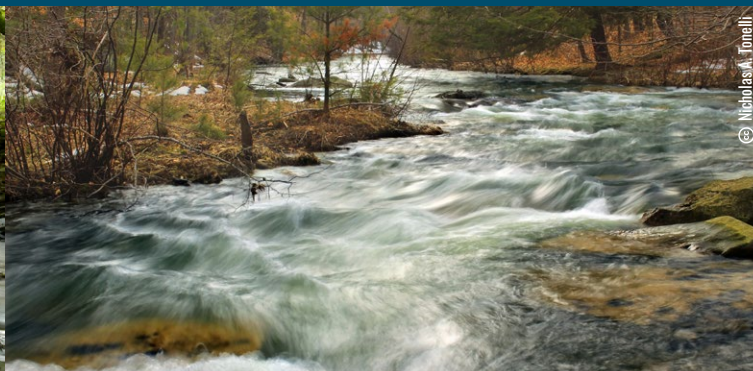
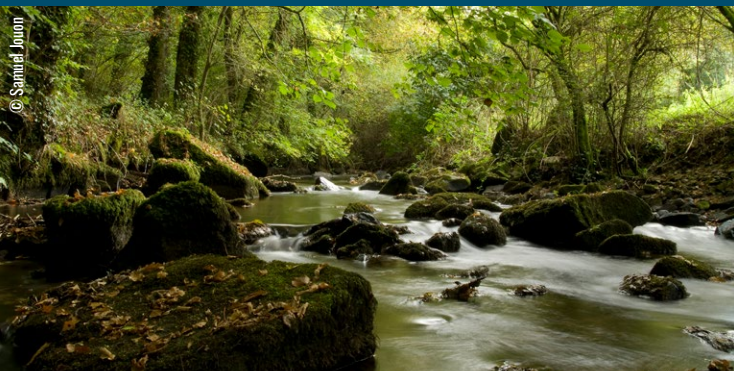


LES **DERNIÈRES RIVIÈRES SAUVAGES** QUI COULENT
DANS LES **PARCS NATIONAUX** ET
PARCS NATURELS RÉGIONAUX MÉRITENT MIEUX QUE DE
NOUVELLES MICROCENTRALES HYDROÉLECTRIQUES !



UNE URGENCE : PROTÉGER NOS DERNIÈRES RIVIÈRES SAUVAGES

Il y a un minimum de **80 000 barrages, seuils, obstacles divers** sur les rivières de notre pays, dont environ 285 grands barrages hydroélectriques. En conséquence, il ne reste qu'à peine **1 % de cours d'eau en « très bon état écologique »**, libres de toute intervention humaine. Il est donc indispensable de les protéger, comme le demande l'Europe, avec sa Directive Cadre sur l'Eau d'octobre 2000. La France, avec l'adoption de la **Loi Biodiversité du 8 août 2016**, reconnaît la nécessité de conserver et de restaurer ce patrimoine, « **tissu vivant** » de notre planète¹. Ces milieux uniques rendent de multiples **services écologiques** à nos sociétés de plus en plus urbaines. Ils sont les témoins irremplaçables d'un milieu naturel intact, une source de beauté et de paix et un enjeu de **création de richesses diversifiées** dans le **monde rural**.



DES MICROCENTRALES PARTOUT POUR LUTTER CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE ?

Pour lutter contre le **dérèglement climatique**, nous devons progressivement sortir des énergies fossiles et **augmenter la part des énergies renouvelables dans la transition énergétique**. Les nouvelles capacités de production hydroélectriques doivent **privilégier l'équipement des ouvrages existants, seuils, écluses, s'ils ne posent pas de problème écologique important**. Quand des microcentrales neuves sont indispensables, elles doivent être édifiées sur des **cours d'eau à moindre intérêt écologique, comme le prévoit la Loi**. N'oublions pas qu'une petite installation de quelques centaines de KW ne va **pas entraîner de baisse conséquente des émissions de gaz à effet de serre**, alors qu'elle peut faire des **dégâts massifs sur un cours d'eau, noyant et perturbant des habitats jusqu'alors préservés**. Et cela n'a pas de sens de créer des nouveaux barrages sur les **dernières rivières à haute naturalité**, qui plus est au sein de **Parcs Nationaux et Parcs Naturels Régionaux**.



DES ALTERNATIVES, ÉOLIEN, SOLAIRE, BIOMASSE PLUS PROMETTEUSES

Pour faire face à l'augmentation de la production d'électricité renouvelable, l'essentiel viendra du **solaire, de l'éolien, de la biomasse**, comme l'a montré par exemple une **étude du WWF publiée en 2011 : « The Energy Report »**². En France, la **Loi de Transition Énergétique** du 22 juillet 2015 prévoit d'installer environ **25 000 nouveaux MW**³ éolien, marin et terrestre, **5 400 MW en solaire**, beaucoup moins dans l'**hydraulique**. Les **meilleurs sites sont pour la plupart tous équipés**, et le **scénario Negawatt**⁴ prévoit même une stagnation du parc, vu la baisse des débits des rivières liée au changement climatique.



1 - La Loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages. Une nouvelle harmonie entre la nature et les humains. Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer, 2016 | 2 - 100 % d'énergie renouvelable d'ici 2050. WWF-Ecofys 2011 : http://awsassets.wwffr.panda.org/downloads/rapportenergie_fr2_110809052804_phpapp02.pdf | 3 - 1 MW représente une puissance installée de 1000 kW. La moyenne des microcentrales est de 500 kW | 4 - <https://negawatt.org/>



© Association Nant Sauvage



© Clément Blaze



© Guillaume Weible



© Guillaume Weible

TROIS RIVIÈRES À TRÈS HAUT RISQUE

LE NANT BÉNIN, DANS LE PARC NATIONAL DE LA VANOISE

Le Nant Bénin, long de 24 km, se jette dans le Ponthurin à Peisey-Nancroix. C'est la dernière rivière libre de la Tarentaise, dont 97 % des milieux d'eau courante sont affectés par l'hydroélectricité : la **construction du grand barrage EDF de Tignes**, en 1957, a profondément modifié l'hydrologie du Ponthurin, déjà équipé de 2 prises d'eau et d'une microcentrale, détournant 95 % de son débit. Le Nant Bénin possède une **naturalité intacte**, peu étudiée, avec la présence de nombreux amphibiens, de **truites farios**. L'entreprise GEG (Gaz et Electricité de Grenoble) souhaite y construire une microcentrale de 1,9 MW. L'eau, passant dans une **conduite forcée enterrée de 2,2 km** de longueur, serait turbinée pour produire 8,4 GWh par an, soit la production de **trois grandes éoliennes terrestres**. Le Ponthurin fait aussi l'objet d'un autre projet de la part de GEG. Plus une goutte d'eau ne doit-elle couler librement dans cette vallée ?

Contact : torrentdesesserts@gmail.com

LE PETIT TABUC, DANS LE PARC NATIONAL DES ÉCRINS

Le Petit Tabuc prend sa source au pied de la montagne des Agneaux, au cœur du Parc National des Écrins. Il se jette dans la **Guisane**, après un parcours de 7 km, sur la commune de **Monétier-les-Bains**. C'est un des rares torrents alpins vierges de toute infrastructure. Il héberge des espèces remarquables dont les populations dépendent du fonctionnement naturel du cours d'eau: Cincle plongeur, Campagnol amphibie, Truite fario autochtone et sur ses rives de nombreuses plantes rares comme le Salix laggeri. La rivière, très appréciée des **randonneurs**, est menacée par un projet de microcentrale porté par EDSB (Electricité, Développement, Services du Briançonnais), qui détournerait le cours d'eau via une **conduite forcée de 684 mètres**. Elle produirait 2,5 GWh par an, l'équivalent de la consommation de 500 foyers environ, soit 0,07 % de la production hydroélectrique de la **Région PACA** et 0,76 % de celle du barrage géant de **Serre Ponçon**. Le chantier pourrait commencer en 2019 si nous ne faisons rien.

Contact : www.amisducasset.com

LE GUIERS MORT, DANS LE PARC NATUREL RÉGIONAL DE LA CHARTREUSE

Le **Guiers Mort**, long de 25 km, prend sa source à **St Pierre de Chartreuse**. Lorsqu'il croise sa rivière cousine, le **Guiers Vif**, ils forment le **Guiers**, affluent du **Rhône** en rive gauche. Ce **joyau de biodiversité** situé au cœur du **PNR de Chartreuse** a la chance d'avoir sur son bassin versant amont un réseau de ruisseaux et rivières très proche d'un **fonctionnement naturel optimal**. Par exemple, les **qualités génétiques des truites autochtones** n'ont quasiment pas d'équivalent en **Isère**. Bien que des études sur le territoire démontrent le faible potentiel de production d'énergie hydroélectrique (**5 fois moins que la biomasse par exemple**), ce sanctuaire est **menacé par des projets de microcentrales électriques** qui viendraient court-circuiter des kilomètres de rivière et mettre à mal cet **équilibre naturel et sauvage rarissime**.

Contact : [Réciprocité Guiers](http://Réciprocité%20Guiers) | [Maison de l'Octroi 73360 Les Echelles](http://Maison%20de%20l'Octroi%2073360%20Les%20Echelles) | [Adrien Bertholio](mailto:Adrien.Bertholio@gmail.com) | 07 83 18 82 47 | www.guiers.fr

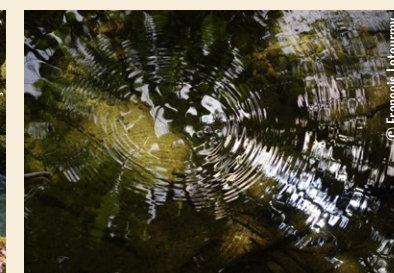
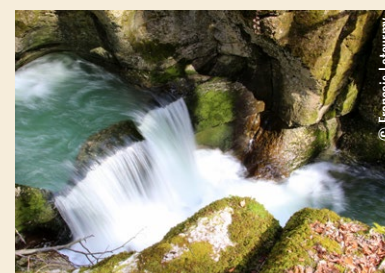
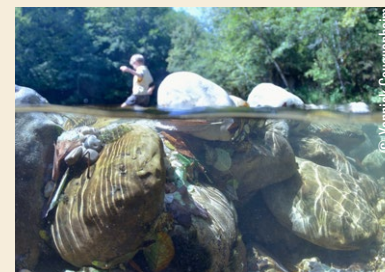
« Avec la loi biodiversité, nous invitons tous les acteurs du territoire à se mobiliser en faveur de la biodiversité et de la qualité de la vie qu'elle nous apporte ».

BARBARA POMPILI, SECRÉTAIRE D'ÉTAT CHARGÉE DE LA BIODIVERSITÉ, 2016

8 RIVIÈRES LABELISÉES « SITE RIVIÈRES SAUVAGES » EN FRANCE

Le programme « **Rivières Sauvages** » a été initié par le **WWF** et **ERN (European Rivers Network)/SOS Loire Vivante** en **2007**, en suite du lancement du chantier de **grand barrage EDF** sur le **Rizzanese**, un des derniers fleuves côtiers libres de **Corse**. Un label « **Site Rivières Sauvages** » a été créé pour protéger nos ultimes « rivières joyaux », à partir de 7 familles de critères qui reconnaissent la qualité des habitats, de l'eau, de la biodiversité. Ce label se construit en **lien étroit avec les acteurs locaux** qui veulent **créer de la valeur à partir de la naturalité de leur cours d'eau**. Le premier label a été attribué en **octobre 2014** à la **Valserine**, une rivière remarquable de l'**Ain**. Le **Pic** et la **Gioune**, dans la **Creuse** ; la **Beaume** et la **Drobie**, en **Ardèche**, l'**Artoise** dans l'**Aisne**, la **Dorches** et la **Vézéronce** dans l'**Ain** ont été également labellisées. Le **Taravo** en **Corse**, la **Leyre** dans les **Landes** et d'autres rivières sont en cours de labellisation.

Le **programme Rivières Sauvages** est soutenu par diverses institutions : l'**Agence Française pour la Biodiversité**, le **Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer** et les **6 Agences de l'Eau**. L'exportation du label ailleurs en **Europe** est en cours. Le programme Rivières Sauvages est mené conjointement par **ERN France** et le **Fonds pour la Conservation des Rivières Sauvages**.



LE FONDS POUR LA CONSERVATION DES RIVIÈRES SAUVAGES ET EUROPEAN RIVERS NETWORK

Pour **permettre l'engagement citoyen** et la **mobilisation des divers acteurs économiques**, le **WWF** et **ERN** ont créé en 2010 un **fonds de dotation**, le **Fonds pour la Conservation des Rivières Sauvages**. Ce fonds, appelé à devenir une **fondation**, est destiné à **recueillir des fonds privés** pour aider à la protection et la restauration de ces **hauts lieux de naturalité et de biodiversité**. Particuliers, entreprises, fondations, institutions, soucieux de l'**avenir de nos ultimes rivières joyaux**, vous pouvez **soutenir son action en faisant un don. Merci !**

Plus d'informations sur le site www.rivieres-sauvages.fr et www.ern.org

Programme Rivières Sauvages

CO European Rivers Network
8 rue Crozatier 43000 Le Puy-en-Velay
Tél. 04 71 05 57 88 | www.ern.org

